

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

URBANISME

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE CHEMIN DE LA FORET, CADASTREE SECTION AB N° 36
AFIN DE L'INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

La Commune s'est rapprochée de Monsieur et Madame COTTET-DUMOULIN afin d'envisager l'acquisition de leur parcelle cadastrée section AB n° 36 d'environ 570 m² située chemin de la forêt.

Cette acquisition permettra de créer un espace public de proximité avec une aire de jeux pour les enfants.

Suite aux négociations, Monsieur et Madame COTTET-DUMOULIN ont accepté la proposition d'acquisition de la Commune à 178 000 € conformément à l'estimation du pôle domaniale de la DGFIP en date du 6 octobre 2021.

Il est précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 36, d'une surface d'environ 570 m², pour un montant de CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (178 000 €) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente ;
- de prononcer le classement de cette emprise dans le domaine public communal à compter de la date d'acquisition.

----- Fin du document -----